COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **CEP**
Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : Avenue des Princes N° : 53 Boîte :
Code postal : 1300 Commune : Wavre
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0860.364.264

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 03-05-2022

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 24-06-2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.5, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

De Prycker Consult SRL

0694837625
Rododendronlaan 4
1650 Beersel
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-08-16 Fin de mandat : 2028-06-06 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

De Prycker Stefan
Rododendronlaan 4
1650 Beersel
BELGIQUE

LAMBEFRAN SRL

0426231361
Oostjachtpark 7
9100 Nieuwkerken-Waas
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-25 Fin de mandat : 2028-02-25 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Lambrecht Frank
Oostjachtpark 7
9100 Sint-Niklaas
BELGIQUE

eFCee SRL

0807357130
Lange Munte 72 A
9860 Oosterzele
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-08-16 Fin de mandat : 2028-06-06 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Cailliau Filip
Lange Munte 72 A
9860 Oosterzele
BELGIQUE

Moore Audit SA (B00212)
0453925059
Schalienstraat 3
2000 Antwerpen
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-08-16 Fin de mandat : 2025-06-03 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Verschelden Peter (A01845)
Réviseur d'entreprise
Schalienstraat 3
2000 Antwerpen
BELGIQUE

Boeykens Pieterjan (A02594)
Réviseur d'Entreprise
Schalienstraat 3
2000 Antwerpen
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FIBEPA SRL 0878389834 Trou du Bois 1 b 4652 Xhendelesse BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par : Patrick Bebronne Expert-comptable Trou du Bois 1 B 4652 Xhendelesse BELGIQUE	50.366.541 10.058.795	B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**57.221**	**70.596**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**57.221**	**70.596**
Terrains et constructions		22	16.384	21.376
Installations, machines et outillage		23	37.195	42.582
Mobilier et matériel roulant		24	3.642	6.638
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**1.760.177**	**1.262.666**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**114.151**	**141.532**
Stocks		30/36	114.151	141.532
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**1.523.773**	**830.742**
Créances commerciales		40	1.226.057	703.742
Autres créances		41	297.716	127.000
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**77.533**	**249.389**
Comptes de régularisation		490/1	**44.720**	**41.003**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**1.817.398**	**1.333.262**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**482.769**	**386.120**
Apport		10/11	**18.600**	**18.600**
Capital		10	18.600	18.600
Capital souscrit		100	18.600	18.600
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.860**	**1.860**
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserve légale		130	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**462.309**	**365.660**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**1.334.630**	**947.141**
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**1.333.130**	**946.467**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.015.903	609.707
Fournisseurs		440/4	1.015.903	609.707
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	302.972	336.760
Impôts		450/3	59.012	68.615
Rémunérations et charges sociales		454/9	243.960	268.145
Autres dettes		47/48	14.255	
Comptes de régularisation		492/3	**1.500**	**674**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**1.817.398**	**1.333.262**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	547.899	553.549
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	430.149	665.724
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	19.864	26.288
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	6.185	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	3.894	1.847
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	2.090	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**85.718**	**-140.310**
Produits financiers		6.4	75/76B	**15.453**	**11.674**
Produits financiers récurrents			75	15.453	11.674
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**4.214**	**2.703**
Charges financières récurrentes			65	4.214	2.703
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**96.957**	**-131.339**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**308**	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**96.648**	**-131.339**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**96.648**	**-131.339**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**462.309**	**365.660**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	96.648	-131.339
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	365.660	496.999
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**462.309**	**365.660**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**693.577**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	6.489	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**700.066**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**622.982**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	19.864	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**642.846**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**57.221**	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	7,3	7,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	**2.090**	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	2.090	
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emolument	5.000

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

QTeam Services
0828294282
Oostjachtpark 7
9100 Sint-Niklaas
BELGIQUE

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [xxxx xxxx

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

CEP
Société responsabilité limitée

Avenue des Princes 53
1300 Wavres

(TVA BE) 0860.364.264
RPM Bruxelles– francophone

(la "**Société**")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport faisant état de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et de soumettre les comptes annuels à votre approbation, conformément aux obligations légales et statutaires.

1. Bilan comparatif et analyse verticale (en EUR)

ACTIF	**31 DÉCEMBRE 2023**	**31 DÉCEMBRE 2022**
Actifs immobilisés	€ 57.220,68	€ 70.595,64
Actifs circulants	€ 1.760.177 ?59	€ 1.262.665,91
TOTAL DE L'ACTIF	**€ 1.817.398,17**	**€ 1.333.261,55**
PASSIF	**31 DÉCEMBRE 2023**	**31 DÉCEMBRE 2022**
Capitaux propres	€ 482.768,58	€ 386.120,23
Provisions et impôts différés	€ 0,00	€ 0,00
Dettes	€ 1.334.629,59	€ 947.141,32
TOTAL DU PASSIF	**€ 1.817.398,17**	**€ 1.333.261,55**

2. Compte de résultats

COMPTE DE RESULTATS	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Marge brute	€ 547.898,59	€ 553.548,57
Rémunération, charges sociales et pensions	€ 430.148,58	€ 665.724,07
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	€ 19.863,95	€ 26.287,84
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	€ 6.184,82	€ 0,00
Autres charges d'exploitation	€ 3.893,80	€ 1.846,94
Charges d'exploitation non récurrentes	€ 2.089,89	€ 0,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**€ 85.717,55**	**€ -140.310,28**
Produits financiers	**€ 15.453,00**	**€ 11.674,27**
Charges financières	**€ 4.213,98**	**€ 2.702.69**
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**€ 96.956,57**	**€ -131.338,70**
Impôts sur le résultat	**€ 308.22**	**€ 0,00**
Bénéfice / Perte de l'exercice à affecter	**€ 96.648,35**	**€ -131.338,70**

3. Affectation du résultat

L'exercice se clôture avec un bénéfice de € 96.648,35 , alors que l'exercice précédent s'était clôturé avec une perte de € 131.338,70

Nous proposons d'accepter les comptes annuels comme ils vous ont été présentés et d'affecter le résultat comme suit:

- Bénéfice de l'exercice à affecter € 96.648,35
- Bénéfice reportée de l'exercice précédent € 365.660,23
- **Bénéfice à reporter** **€ 462.308,58**

4. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels ont été rédigés conformément à la législation comptable et des comptes annuels des entreprises en vigueur, complétés par les règles d'évaluation propres à l'entreprise.

L'analyse verticale ci-dessus sous (1) et l'établissement des comptes de résultats sous (2) présentent un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société.

Ledit exposé consiste ainsi en une analyse équilibrée et complète de l'évolution des affaires, des résultats et de la position de la Société, en rapport avec le volume et la complexité de ces affaires.

5. Règles d'évaluation

Le conseil d'administration approuve les règles d'évaluation qui étaient d'application lors de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2023.

6. Description des principaux risques encourus et des incertitudes

Le conseil d'administration est d'avis que ce rapport de gestion et les comptes annuels présentent un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société et qu'il n'y a pas de risques ou d'incertitudes significatifs liés à la Société qui doivent être divulgués.

La Société est confrontée à des risques et incertitudes limités. Ces risques sont limités par l'environnement de travail stable, les fournisseurs solvables et internationaux, et l'ancrage familial des actions.

7. Evénements importants survenus après la clôture des comptes annuels

Néant.

8. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

Aucune circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société n'est survenue.

9. Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a pas exercé d'activités, ni exposé des dépenses en matière de recherche et de développement.

10. Augmentations de capital/émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription

Aucune augmentation de capital n'est intervenue durant l'exercice précédent dans le cadre du capital autorisé, laquelle requière l'application de l'article 7:203 du Code des sociétés et des associations. Il n'y a pas eu d'émissions d'obligations convertibles ni de droits de souscription.

11. Acquisition d'actions propres par la Société ou ses filiales

Ni la Société, ni une filiale, ni une personne agissant en nom propre mais pour le compte de la Société ou de la filiale n'ont acquis des actions de la Société.

12. Succursales

La Société ne possède pas de succursales.

13. Conflits d'intérêts des administrateurs

Au cours de l'exercice clôturé, aucun conflit d'intérêts n'a été établi dans le chef des administrateurs de la Société.

14. Rapport sur l'utilisation d'instruments financiers

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dont l'utilisation est pertinente pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits.

Nous espérons vous avoir suffisamment informés à l'aide de ce rapport de gestion et vous demandons d'approuver les comptes annuels présentés clôturés au 31 décembre 2023 et de donner décharge aux administrateurs (actuels et précédents), ainsi qu'au commissaire, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2023.

***

Le conseil d'administration,

LAMBEFRAN SRL
Représentée par son représentant
permanent Frank Lambrecht
Fonction : Administrateur

DE PRYCKER CONSULT SRL
Représentée par son représentant
permanent Stefan De Prycker
Fonction : Administrateur

eFCee SRL
Représentée par son représentant
permanent Filip Cailliau
Fonction : Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Moore Audit

Schaliënstraat 3
B-2000 Antwerpen

T +32 3 210 91 50

A l'assemblée générale
des actionnaires de
C.E.P. SRL
Avenue de Princes 53
1300 Wavre

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE **C.E.P. SRL** POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de C.E.P. SRL (la "société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 août 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration . Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société C.E.P. SRL durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.817.398 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 96.648.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *"Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels"* du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

*

* *

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion établi sur une base volontaire

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le dépôt des comptes annuels pour l'année 2022 n'a pas été fait dans les six mois de la clôture de l'exercice. Par ailleurs nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 24 juin 2024.

Moore Audit SRL,

Commissaire,

représentée par:

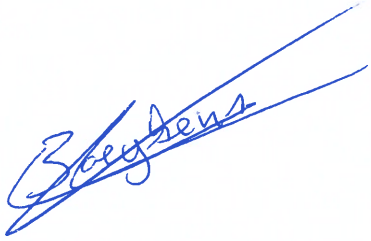



Pieterjan Boeykens,

Réviseur d'entreprises.

Peter Verschelden,

Réviseur d'entreprises.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200 - 112

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	7,3		7,3	7,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	11.052		11.052	13.643
Frais de personnel	102	430.149		430.149	665.724

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8		8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7		7
de niveau primaire	1200	7		7
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4		4
Ouvriers	132	4		4
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	